



COMITE DE PROGRAMMATION
Du mercredi 30 mai 2016

COMPTE RENDU

Séance du 30 mai 2016

Date de convocation : 20 mai 2016

Membres en exercice : 25 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 13/25

La règle du double quorum est respectée quorum général 13/25, quorum privé 7/13.

L'an deux mille seize, le trente mai, le Comité de programmation du Pays Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Laurent Pélissier, Marie Pasquet, Jean Pierre Bondor, André Mégias, Michel Cavailès

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Josiane Carbonaro (CMA30)

Collège des associations :

Avec voix délibérative : D. Payen (FD CIVAM), G. Delerue (Hérault Tourisme), S. Jannez (Calade),

Collège société civile :

Avec voix délibérative : C. Constant, A. Chevalier, Daniel Remy

Techniciens et partenaires invités :

Karine Diaz, Carole Colenson, Laure Seguin Durand, Loïc Lephay, Isabelle Chaume, Françoise Lacanal, J.L. Fabre, V. Couderc, S. Roche, C. Maroy

Mme Guyot présente l'ordre du jour.

En préambule, elle porte à connaissance du comité de programmation une action menée par le Pays, et plus particulièrement sa commission tourisme, sur le développement du wifi territorial.

La commission a mené un recensement des besoins des communes et des professionnels du tourisme, et en parallèle une étude des propositions faites par différents fournisseurs.

Les communes, professionnels et prestataires vont être contactés et l'information diffusée.

- I) Programmation :

Animation du GAL Vidourle Camargue du 01/10/2015 au 31/12/2016

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue

M. Charlier précise que ce dossier a déjà été présenté pour avis d'opportunité lors du comité de programmation du 30 mars 2016.

Depuis les services de l'Autorité de Gestion ont procédé à l'instruction définitive et ont validés le dossier au niveau réglementaire et financier.

Il s'agit maintenant de la dernière phase, la programmation.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Communication (graphisme et impression, plaque et autocollants LEADER, classeurs comité de programmation)	2 223,22 €
Coûts indirects du GAL (forfait 15% des frais salariaux)	14 263,30 €
Frais salariaux	95 088,70 €
Total	111 575,22 €

Montant présenté pour 2015 : 20 738,10 €

Montant présenté pour 2016 : 90 837,12 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs :	Montant :
Conseil départemental de l'Hérault	4 852,94 €
Conseil régional LRMP	11 157,52 €
Autofinancement	6 304,59 €
Financement LEADER	89 260,17 €
Total	111 575,22 €

L'autofinancement du GAL de 6 304,59 € correspond à la subvention de fonctionnement annuel attribuée par le Conseil départemental du Gard.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

- II) Avis d'opportunité :

Ecole de mer à Port Camargue

Maître d'ouvrage : Régie Autonome de Port Camargue

M. Cavaillès, Directeur de la Régie Autonome, présente le dossier.

Ce projet s'inscrit dans une opération globale de 4,7 millions d'euros, dénommée « Centre européen du nautisme ». Il vise une stratégie pérenne d'aménagement et de développement durable répondant à la Charte Sud de France Nautique qui se décline sur quatre axes :

- L'environnement au sens écologique et urbanistique,
- Le développement économique par la filière touristique et nautique,
- Le volet social : emploi/formation,
- Le positionnement d'image sur le patrimoine halieutique.

Un effort important est porté sur l'accueil avec une capacité d'hébergement de + 20% et en particulier d'handicapés tant en individuel qu'en groupe.

Coté économique, c'est une cinquantaine d'emplois créés en saison estivale.

Dans le cadre de cette opération, la Régie sollicite une aide LEADER sur les équipements d'activités touristiques annexes au projet : rénovation du bâtiment des activités nautiques, espaces extérieurs de jeux et de loisirs, équipement de la cuisine.

Le projet vise donc la construction d'une nouvelle école de mer et la poursuite de son activité, mais également son développement en termes de service public, de diversification des activités, d'accueil de nouvelles clientèles, de partenariat avec les autres acteurs du sport et du tourisme régional.

Le projet s'inscrit dans la directive européenne de croissance bleue

M. Payen demande s'il s'agit de bâtiments « basse consommation » ?

M. Cavallès précise que non même si le projet répond à différentes normes environnementales comme Ports propres, RT 23012, ISO14001. Un volet géothermie (eau de mer) est prévu mais dissocié du reste du projet en raison de la complexité de la mise en œuvre qui aurait retardée le projet dans son ensemble.

DEPENSES ELIGIBLES : HT/TTC

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Réhabilitation bâtiment des activités nautiques	50 000 € HT
Aménagements extérieurs et équipements de jeux et loisirs	90 000 € HT
Equipement de la cuisine	90 000 € HT
Total	230 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs :	Montant :
Région LRMP 23,2%	46 400 €
Autofinancement 20%	40 000 €
Aide LEADER 56,8%	113 600 €
Total	200 000 €

M. Charlier fait lecture de la fiche d'évaluation pré-remplie par le comité technique.

Les différents items des critères de sélection au regard du programme LEADER, de la stratégie locale de développement, des qualités intrinsèque du projet ou au regard de la fiche action sont analysés, discutés et notés.

La note proposée est de **15,25 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers. M. Cavallès ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Elaboration d'une étude déplacements

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Petite Camargue

Mme Seguin Durand, en charge de ce programme à la Communauté de communes, présente le dossier.

Les élus de la Communauté de Communes sont sensibilisés à la problématique des déplacements et souhaitent désenclaver le territoire pour des raisons économiques : emploi et tourisme, mais aussi écologiques : solutions alternatives.

Ils se sont prononcés en faveur d'une réflexion sur l'offre présente, les habitudes de ses habitants.

L'étude prévoit la réalisation d'un diagnostic de l'offre et de la demande en déplacements, la proposition d'un plan d'action sous forme de fiches à prioriser. Les fiches actions devront permettre de proposer des solutions quant à la mobilité professionnelle, le maintien des équipements existants, une offre de complémentarité de transports avec les pôles urbains notamment pour lever les freins à l'emploi.

Il s'agit bien d'un diagnostic de territoire, pour la phase 1, réalisé en concertation avec le public. Plusieurs objectifs sont attendus en lien avec les freins à l'emploi dont la mobilité est une des composantes mais aussi l'économie, le tourisme.

Mme Guyot demande si seuls les élus seront consultés ?

Mme Seguin Durand précise que tous les citoyens seront invités à participer à des réunions publiques.

M. Jannez fait remarquer que l'association Calade porte une action mobilité sur son territoire (CC Pays de Sommières) mais aussi sur celui de la CC Petite Camargue et même jusqu'à Aigues Mortes.

Mme Couderc exprime ses difficultés de notation sur un tel projet. En effet les études ne sont pas dans l'opérationnalité et la réalisation d'une phase 2 de ce projet est très incertaine.

Mme Chevalier ne voit pas les possibilités d'actions concrètes.

Mme Seguin Durand précise que toutes actions, en dehors de celles relevant de l'autorité de gestion des transports, sont possibles : mise en lien, co-voiturage, parkings ... et toutes actions complémentaires : navettes urbaines au niveau de la communauté de communes...

Mme Lacanal, pour le département, souligne que le service prend en compte les besoins en fonction des publics et réagit selon les nécessités des communautés de communes.

Mme Chevalier est toujours sceptique quant aux actions possibles.

DEPENSES ELIGIBLES : HT/TTC

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Etude déplacements	14 950 € HT
Total	14 950 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs :	Montant :
Autofinancement 36%	5 382 €
Aide LEADER 64%	9 568 €
Total	14 950 €

M. Charlier fait lecture de la fiche d'évaluation pré-remplie par le comité technique. Les différents items des critères de sélection sont analysés, discutés et notés.

La note proposée est de **11,25 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers. Mme Pasquet ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 10
Abstention : 2
Contre : 0

Extension de la médiathèque de St Laurent d'Aigouze

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Terre de Camargue

Mme Pala, en charge de ce programme à la Communauté de communes, présente le dossier.

Ce projet s'inscrit dans le réseau des médiathèques intercommunales et vise à s'adapter aux nouveaux besoins de la population et à améliorer la qualité de ses services à la population.

En 2008, la Communauté de communes Terre de Camargue a missionné la Direction du Livre et de la Lecture du Gard, pour un premier bilan du réseau communautaire de lecture publique, ce qui a permis de mettre en place une nouvelle organisation du travail dès 2011 avec une réelle amélioration des services à la population (les collections et fonds tournent sur l'ensemble du territoire). Elle a souhaité ensuite engager un vaste programme de construction d'équipements pour s'adapter aux nouveaux besoins de la population de son territoire. Le présent dossier expose la première phase de ce programme qui concerne l'extension de la médiathèque à Saint Laurent d'Aigouze.

Le projet d'établissement induira de nouveaux usages et inclure de nouvelles missions. Il est pensé comme :

- Un outil de développement du territoire
- Un pivot de la politique culturelle et sociale
- Le fer de lance de la politique en faveur du livre et de la lecture

Le projet permettra aux futures médiathèques de se positionner comme « 3ème lieu », service public culturel et lieu de formation permanente, en plaçant l'utilisateur au cœur du service avec des missions réaffirmées : espace de culture et d'appropriation de la culture locale, espace de vie et de socialisation, espace de travail mais également espace de jeux et de détente, dans le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de laïcité.

Les médiathèques doivent à la fois tenir compte des besoins de leurs usagers et mais aussi se donner les moyens de conquérir de nouveaux publics. Elles doivent viser le lectorat le plus large possible selon des principes de non-discrimination et d'éducation.

Pour ce projet une action citoyenne est mise en œuvre. Avec un 3ème lieu, après le domicile et le lieu de travail, c'est tout un programme de liens entre les populations qui est porté avec une attention particulière vers les demandeurs d'emploi.

DEPENSES ELIGIBLES : HT/TTC

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Etudes	10 000 € HT
Travaux	131 856.22 € HT
Démolition/terrassement	32 666.91 € HT
Total	174 523.13 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs :	Montant :
Etat DGD 36%	63 835.30
Région LRMP 28%	49 649.67 €
Autofinancement 20%	32 666.92 €
Aide LEADER 16%	28 371.24 €
Total	174 523.13 €

M. Charlier fait lecture de la fiche d'évaluation pré-remplie par le comité technique. Les différents items des critères de sélection sont analysés, discutés et notés.

La note proposée est de **16 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers. M. Pelissier ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Aménagement d'un parc devant le foyer

Maître d'ouvrage : Commune de Calvisson

Mme Roche, en charge de ce programme à la commune, présente le dossier.

La Commune projette la création d'un grand jardin public intergénérationnel devant le foyer communal. L'aménagement d'un parc renforcera l'identité de ce lieu de convivialité en étant un lieu de vie et répondant aux besoins du plus grand nombre.

Véritable poumon vert, il favorisera les échanges intergénérationnels en proposant des équipements adaptés à chaque âge de la vie. Objectifs : « Plus de vie et plus de vert au cœur de village », en favorisant les liens intergénérationnels, en valorisant l'espace et en intégrant le foyer communal, en créant un poumon vert, harmonieux et respectueux de l'environnement.

Equipements : 2 aires de jeux pour les enfants, un préau, un espace gradins et scénique, une fontaine de sol, une terrasse pour le bar du foyer.

C'est à la fois un espace intergénérationnel et une intégration architecturale et environnementale issu d'une concertation citoyenne qui a permis d'apporter des modifications au projet.

M. Jannez précise que l'association Calade est intervenue en chantier d'insertion.

DEPENSES ELIGIBLES : HT/TTC

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Mobilier	53 406 € HT
Plantations	27 719 € HT
Fontainerie	14 118 € HT
Total	95 243 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs :	Montant :
Région LRMP 25%	23 810 €
Conseil Départemental 20%	19 049 €
Autofinancement 20%	19 049 €
Aide LEADER 35%	33 335 €
Total	95 243 €

M. Charlier fait lecture de la fiche d'évaluation pré-remplie par le comité technique. Les différents items des critères de sélection sont analysés, discutés et notés.

La note proposée est de **13,5 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

- **III) Questions diverses :**

M. Charlier fait le point sur l'Appel A Projets Patrimoines : Pour l'instant 2 dossiers ont été déposés et plusieurs sont en attente. L'appel à projets sera un succès et les retombées sur le territoire et son patrimoine importantes.

Mme Guyot prend l'exemple du dossier financé par le précédent programme Leader du Temple de Vestric et Candiac qui vient d'être inauguré.

M. Mégias demande s'il y a des possibilités de mécénat ?

M. Charlier précise que nous avons un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Mme Guyot présente le programme « d'expos sel en réseau » en coordination du Pays et la participation de la mission patrimoine. Il s'agit de fédérer plusieurs initiatives sur un seul thème « le sel » par plusieurs partenaires et une mise en réseau de toutes ces initiatives.

Il n'y a pas d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.